

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 6 février 1970

concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques

(70/156/CEE)

(JO L 42 du 23.2.1970, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007	L 263	1	9.10.2007

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1970L0156:20070712:FR:PDF>